

## ECONOMIE D'ÉNERGIE : QUINT-FONSEGRIVES ACCÉLÈRE !

Le saviez-vous ? La facture de gaz et d'électricité de la commune de Quint-Fonsegrives s'est élevée en 2021 à 218 000 € (chauffage/ eau chaude/ éclairage des bâtiments municipaux et éclairage public, principalement).

Et si, collectivement, nous ne réagissons pas, cette facture pourrait plus que doubler en 2023 !

En effet, en raison de multiples facteurs conjoncturels et structurels (reprise économique post-covid, guerre en Ukraine, coûts de production...), le coût des énergies devrait continuer à augmenter durablement.

Afin de ne pas subir comme une fatalité cette hausse des dépenses, la commune de Quint-Fonsegrives a décidé d'accélérer son programme de réduction des consommations énergétiques, initié il y a une quinzaine d'années (pour mémoire : rénovation énergétique de l'école élémentaire et du complexe Pépi, rénovation de l'éclairage public, équipements performants dans les bâtiments municipaux...).

Avec, à la clé, un double bénéfice, économique et écologique : des économies financières et une réduction des émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

### UN PLAN D'ACTION ARTICULÉ AUTOUR DE 7 AXES

Mettre en œuvre une démarche globale d'économie d'énergie nécessite l'implication de l'ensemble des parties prenantes et une méthodologie rigoureuse.

#### 1<sup>er</sup> axe central du plan d'actions : adhésion au dispositif "Conseil en Énergie Partagé"

Cette méthodologie repose sur la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue :

» faire un diagnostic de la situation initiale des consommations énergétiques du patrimoine communal,

» définir des objectifs, un plan d'actions de court, moyen et long terme ainsi que des indicateurs fiables et accessibles en temps réel,

» mettre en œuvre le plan d'actions, évaluer, communiquer et corriger les actions (si nécessaire) en fonction du suivi des indicateurs.



Afin de nous aider dans cette tâche, la commune de Quint-Fonsegrives vient d'adhérer au dispositif "Conseil en Énergie Partagé" proposé par Toulouse Métropole.

Ce service mutualisé permet aux communes adhérentes de bénéficier de l'expertise d'une spécialiste en économie d'énergie et énergies renouvelables.

#### 2<sup>e</sup> axe : un suivi rigoureux des consommations des installations communales (bâtiments, équipements sportifs et éclairage public)

Ce suivi nous permet d'identifier des dysfonctionnements (exemple : mauvais réglage des températures de confort) et, en

remédiant, de faire jusqu'à 10% d'économie financière, sans réaliser d'investissements.



#### 3<sup>e</sup> axe : la sobriété et l'efficacité de l'éclairage public

Suite aux réactions positives des riverains concernés par l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public en nuit profonde, menée dans le quartier des Coteaux durant 3 mois, il est prévu de généraliser l'extinction de l'éclairage public, de 01h00 à 06h00 du matin, dans les quartiers équipés d'horloges astronomiques, à partir de l'automne 2022.

Les autres quartiers de la commune seront concernés par l'extinction en 2023, après installation de nouvelles horloges astronomiques.

Les principaux axes routiers de Quint-Fonsegrives ne seront pas concernés par cette extinction en nuit profonde.

Il est prévu, par ailleurs, le remplacement, sur plusieurs années, des luminaires vétustes (dont les 222 luminaires « boules ») par des luminaires adaptés (éclairant le sol) et équipés de lampes à leds, consommant beaucoup moins d'électricité.

Enfin, nous prévoyons l'extinction automatique de l'éclairage sportif et de mise en valeur à 01h00 du matin, après installation d'horloges de programmation.

#### 4<sup>e</sup> axe : la réduction des consommations d'électricité et de gaz des bâtiments communaux

Suite au diagnostic énergétique réalisé au mois de juin par la conseillère en énergie partagée, une série de mesures – non encore arrêtée à ce jour – sera mise en œuvre dès l'automne 2022 sur la base de ses préconisations.

Les actions pourront porter sur l'optimisation des installations existantes : diminution des températures de confort de 20°C à 19°C dans certains bâtiments, réduction du nombre de sources lumineuses, réglage

des commandes automatiques, par exemple.

La commune sera amenée également à réaliser quelques travaux pour améliorer la sobriété des bâtiments et l'efficacité des équipements : installer des systèmes de régulation des températures, continuer à installer des détecteurs de présence pour l'éclairage de certains lieux..., voire réaliser de plus gros travaux, si nécessaire.



Rénovation de l'éclairage du Complexe Pierre Izard avec le remplacement des ampoules devenues obsolètes par un éclairage led, plus performant et plus économe.

Ces travaux ont été effectués cet été.

#### 5<sup>e</sup> axe : favoriser l'usage des énergies renouvelables

Il concerne le développement de l'usage de la géothermie et de l'énergie solaire dans les bâtiments municipaux existants et à venir.

Des études de faisabilité technico-économiques seront réalisées, notamment en vue d'identifier le potentiel de production électrique (et d'autoconsommation) d'installations solaires photovoltaïques.



Chaudière gaz à condensation (plus économe) installée dans le complexe Pépi en 2017.

Le défi auquel nous sommes confrontés est grand et exaltant.

En nous mettant en action tous ensemble, nous arriverons à le relever.

Faisons de cette situation une opportunité pour accélérer la transition énergétique de Quint-Fonsegrives.

Et comme le dit l'adage : "L'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas".

#### 6<sup>e</sup> axe : changer nos habitudes et nos comportements

Toutes ces solutions techniques et technologiques ne serviront à rien si – tous ensemble – nous ne changeons pas nos habitudes et nos comportements, en tant qu'usagers des équipements communaux. C'est le sixième axe du plan d'actions.

Informez toutes les parties prenantes (élus, agents municipaux, associations...), expliquez pourquoi et comment faire des économies d'énergie, faites en sorte que cette stratégie de sobriété énergétique soit comprise et acceptée par tous est indispensable pour garantir le succès de cette démarche sur le long terme.

Notre responsabilité est en effet collective.

#### 7<sup>e</sup> axe : réalisation d'actions de sensibilisation à l'attention des jeunes

Il s'agit de développer les actions de sensibilisation à l'attention des jeunes de la commune, que ce soit en milieu scolaire et périscolaire (ALAÉ, ALSH).

Cela fait partie de notre PEDT (Projet Éducatif de Territoire) récemment renouvelé.



Sensibilisation à la pollution lumineuse des élèves des classes de CM2 à l'occasion d'une exposition "Songe d'une nuit étoilée".